

# Fiche organisme nuisible réglementé

Nom latin : **Carposina sasakii**

Nom commun : carpocapse du pêcher

Type : insecte

Statut : organisme de quarantaine

Présent en Asie (Chine, Japon, Corée) et dans l'est de la Russie, le carpocapse du pêcher est un ravageur majeur des rosacées : pêcher et poirier surtout, pommier, abricotier, cognassier et prunier.

## DESCRIPTION

Les œufs sont jaunâtres et de texture granuleuse, de 0,5 mm.

Les larves sont orangées et atteignent 13 mm.

Les adultes ont des ailes supérieures gris marbré, des ailes inférieures dotées d'une frange de poils longs et mesurent entre 13–17 mm (mâles) et 14–20 mm (femelles).



Oeuf et larve (source : College of Forestry, Shanxi Agricultural University, China)

(Source <https://alchetron.com>)

## CYCLE BIOLOGIQUE

La larve de *Carposina sasakii* hiverne sous forme de cocon dans le sol ou dans les fruits entreposés. A l'arrivée du printemps, le carpocapse sort du sol et se métamorphose. L'envol s'observe entre mai et juin suivant la température et l'humidité du sol. Une seconde génération peut être observée d'août à septembre dans les zones les plus chaudes.

La femelle pond jusqu'à une dizaine d'œufs par fruit et une centaine en moyenne en passant de fruit en fruit. Le développement des larves dépend notamment de la température et du cultivar.

## DEGATS

Les symptômes des fruits infestés sont les excréments des larves déposés à la surface du fruit, une décoloration des fruits, une goutte de liquide qui s'échappe du site d'entrée un jour ou deux après la pénétration des larves. Les larves creusent et se nourrissent de la pulpe, des pépins et noyaux, causant de lourdes pertes dans les pays où cet insecte est installé.

Les trous de sortie (< 3 mm) de diamètre indiquent que les larves matures ont quitté le fruit.



Dégâts de carposina (source : <https://baike.sogou.com>)

## STATUT REGLEMENTAIRE

Le carpocapse du pêcher a été classé comme organisme de quarantaine pour l'Union européenne au regard de sa nuisibilité et des risques d'introduction via des fruits hôtes.

### En cas de suspicion, contactez nous :

DRIAAF Île-de-France  
Service régional de l'alimentation - pôle phytosanitaire  
10 rue du séminaire 94516 RUNGIS cedex  
Tél : 01 41 73 48 00  
[sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr)